

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 481

présenté par
M. Gaillard

ARTICLE 9 DUODECIES

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est issu d'un amendement sénatorial 1229 rect. Bis (après l'article 9 quater du PLF2021) présenté comme un amendement de « simplification ».

Mais en réalité, il a pour conséquence non seulement de réduire le périmètre d'application de la TVA à taux réduit pour les travaux de rénovation énergétique mais également de soumettre ces travaux à une obligation d'éco-conditionnalité.

Deux évolutions majeures concernant la TVA à taux réduit qui n'avaient jamais été évoquées jusqu'ici avec les professionnels concernés.

Le principe retenu dans l'amendement consiste à faire coïncider le champ « TVA » avec celui de l'éco-PTZ. Cette nouvelle interprétation emporte les conséquences suivantes sur le champ de la TVA :

les chaudières fonctionnant au fioul se trouveraient exclues ;
la pose des fenêtres, double-fenêtres et portes-fenêtres resteraient envisageables, mais uniquement en remplacement d'un simple vitrage ;
les volets isolants et les portes d'entrées seraient exclues également.

Par ailleurs le 4° de l'amendement précise : « lorsque leur objet et leur finalité le justifient, les travaux sont réalisés par une personne répondant à des critères de qualification adaptés ». Ce qui semble renvoyer à une obligation de qualification « RGE » jusqu'ici non prévue pour la TVA.

L'arrêté à venir, prévu dans le nouvel article, ouvre une période d'incertitude sur le champ d'un dispositif pourtant connu et maîtrisé par les particuliers comme par les entreprises.

Alors que MaPrimeRénov' démarre difficilement, ajouter cette complexité nouvelle n'apparaît pas comme un bon signal pour l'activité.

C'est contraire à tous les engagements pris en faveur de la rénovation énergétique des logements et cela ne peut que nuire à l'activité des TPE/PME.

C'est pourquoi le présent amendement a pour objet la suppression de cet article.